



**Commune de Palladuc**  
**Département du Puy de Dôme**

**Séance du Conseil Municipal**

L'an 2018

Et le 26 Juillet 2018

A 19 heures

**N° 42 / 2018**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 10

**Date de la convocation : 17 Juillet 2018**

**Date d'affichage : 17 Juillet 2018**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

**Présents** : Mesdames Mireille BASSET, Marjolaine BECHON, Sylvie DEBATISSE, Michelle TARAGNAT, et Messieurs Bernard ARNAUD, Jean-Pierre COGNET, Pascal DOSISSARD, Etienne DUBOST, Mickaël CUBIZOLLES et Serge PERCHE, Maire.

**Absents excusés** : Mesdames Andréa BRUEZ et Adeline YTOURNEL, Messieurs Rémi CHAZALET et Nicolas DUBOST

**Absent non excusé** : Monsieur Daniel RODDIER.

**A été nommé secrétaire** : Monsieur Jean-Pierre COGNET

**Objet de la délibération 42 / 2018 :**

**DELEGATION AU MAIRE POUR FAIRE LES DEMARCHES  
AUPRES DE LA REGION POUR OBTENTION DE SUBVENTION**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la possibilité de demander une subvention au Conseil Régional AUVERGNE RHONE ALPES pour l'aide aux travaux d'investissement sur la commune pour la période 2018-2019.

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal la délégation concernant la demande de subvention auprès du conseil régional AUVERGNE RHONE ALPES pour les travaux prévus en investissement.

Après en avoir délibéré, par 10 voix POUR, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de subvention auprès du conseil Régional.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

